



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/C.2/51/5  
22 octobre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquante et unième session  
DEUXIÈME COMMISSION  
Point 97 de l'ordre du jour

### ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lettre datée du 16 octobre 1996, adressée au Secrétaire général par  
le Représentant permanent du Zimbabwe auprès de l'Organisation des  
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joints la Déclaration de Harare sur l'énergie solaire et le développement durable ainsi que l'aperçu du Programme solaire mondial 1996-2005. Ces textes ont été adoptés par les chefs d'État et de gouvernement réunis au Sommet solaire mondial qui s'est tenu à Harare les 16 et 17 septembre 1996.

Je vous prierais de bien vouloir faire distribuer le texte de cette lettre et de ses deux annexes comme document de l'Assemblée générale au titre du point de l'ordre du jour susmentionné.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Machivenyika Tobias MAPURANGA

Annexe I

DÉCLARATION DE HARARE SUR L'ÉNERGIE SOLAIRE ET  
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nous, chefs d'État et de gouvernement, réunis ou officiellement représentés à Harare pour le Sommet solaire mondial, tenu sur l'invitation du Gouvernement du Zimbabwe et à l'initiative de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, en collaboration avec des organisations et institutions internationales, afin de lancer un programme mondial d'activités dans le domaine de l'énergie solaire, programme qui sera dénommé Programme solaire mondial 1996-2005 :

1. Reconnaissons le rôle important que l'énergie solaire et les autres sources d'énergie renouvelables, comme le vent, l'énergie géothermique, l'énergie hydraulique, la biomasse et l'énergie marine doivent jouer, ainsi que le rendement énergétique dans la fourniture de services énergétiques et l'utilisation durable des ressources de l'environnement pour le bien-être de l'humanité;

2. Réitérons notre appui aux principes et aux mesures tendant à favoriser les systèmes énergétiques aux fins du développement durable qui ont été recommandés par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue du 3 au 14 juin 1992 à Rio de Janeiro, et en particulier à la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et à l'Action 21, de même qu'aux engagements pris conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques;

3. Considérons que la fourniture de services énergétiques suffisants à des prix abordables et l'adoption de mesures de conservation d'énergie sont essentielles si l'on veut que les progrès réalisés par tous les pays, qu'ils soient développés ou en développement, répondent aux besoins actuels et grandissants selon des modalités qui minimisent la dégradation de l'environnement et les risques qu'il court, et permettent la pleine utilisation du potentiel qu'offrent les sources d'énergie renouvelables;

4. Considérons que la nécessité de rendre l'énergie beaucoup plus accessible se fait sentir dans les pays en développement et que la fourniture de services énergétiques satisfaisants peut améliorer les conditions de vie, atténuer la pauvreté, améliorer la santé et l'éducation, favoriser les petites entreprises et créer d'autres activités génératrices d'emplois, spécialement dans les zones rurales et isolées, réduisant ainsi l'exode rural vers les villes;

5. Considérons que, dans chaque pays, le rôle de l'énergie solaire doit s'inscrire et être précisé dans le cadre de la politique énergétique nationale;

6. Considérons que la mise au point, l'exploitation et l'utilisation généralisée de l'énergie solaire se heurtent à des difficultés tenant en particulier à la gestion, à l'entretien et au financement et concernant aussi la disponibilité des données pertinentes et la possibilité d'y avoir accès, l'information, l'éducation, la formation et la technologie;

7. Considérons que le recours accru à l'énergie solaire peut diminuer la dégradation causée à l'environnement par des activités humaines néfastes, telles que la pollution industrielle et le déboisement, et qu'il incombe aux gouvernements et à tous les secteurs de la société civile de s'employer ensemble à trouver des solutions permanentes aux problèmes qui menacent le développement durable de l'humanité;

8. Soulignons que la régulation des émissions de gaz à effet de serre et d'autres gaz ainsi que d'autres substances dans l'atmosphère exigera de plus en plus la mise en place de systèmes énergétiques efficaces et bien adaptés à l'environnement, y compris des systèmes faisant appel à l'énergie solaire;

9. Avons conscience de l'importance du rôle joué par les organisations non gouvernementales compétentes dans la mise au point et l'exploitation de l'énergie solaire;

10. Avons conscience que les femmes ont un rôle important à jouer dans le développement de l'énergie solaire et qu'elles bénéficieront beaucoup de son utilisation;

11. Sommes convaincus que le développement durable et l'utilisation de l'énergie solaire seraient favorisés par le renforcement des capacités à l'échelon local et national, la réforme des politiques suivies, le partage des connaissances technologiques entre les nations, l'accent devant être mis sur la nécessité de mener une action ordonnée tendant à l'acquisition et à la mise au point des techniques dans les pays en développement.

En conséquence :

12. Nous nous engageons à oeuvrer pour une utilisation plus large de l'énergie solaire afin d'améliorer le développement économique et social de tous. Un des objectifs très importants de nos gouvernements, de la communauté internationale et de tous les secteurs de la société devrait être d'appuyer et de renforcer cette action, en ce qui concerne spécialement les personnes qui vivent dans des communautés insulaires et rurales, dans des zones isolées et sous-développées;

13. Nous nous engageons à oeuvrer pour l'adoption de politiques et de mécanismes efficaces propres à accélérer et à faciliter l'emploi de l'énergie solaire, tout en évitant les chevauchements et les retards administratifs, ainsi qu'à encourager la coopération internationale y compris la participation à des organismes régionaux et internationaux et à des organisations scientifiques et techniques;

14. Nous nous engageons à oeuvrer pour un plus large emploi de l'énergie solaire grâce à l'octroi d'une assistance technique et d'un financement adéquats, à la pleine utilisation des crédits internationaux existants et à une action facilitant une participation accrue du secteur public comme du secteur privé.

À ces fins :

15. Nous invitons toutes les nations à s'associer à la préparation et à l'exécution du Programme solaire mondial 1996-2005;

16. Nous invitons la Commission solaire mondiale à continuer de donner l'impulsion et l'orientation nécessaires, à un niveau politique élevé, pour réaliser les objectifs du Sommet et nous invitons l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture à continuer de jouer un rôle directeur dans la mise au point du Programme solaire mondial 1996-2005, en étroite coopération avec les organisations internationales compétentes;

17. Nous invitons le Secrétaire général et les chefs des institutions spécialisées et des programmes des Nations Unies de même que les gouvernements nationaux, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les universités, les instituts de recherche et le secteur privé à s'associer à l'exécution du Programme solaire mondial 1996-2005.

## Annexe II

### LE PROGRAMME SOLAIRE MONDIAL 1996-2005

#### 1. Introduction

On trouvera ci-après un aperçu du Programme solaire mondial 1996-2005 qui doit être annoncé au Sommet solaire mondial, les 16 et 17 septembre 1996 à Harare, résumant les principales caractéristiques de ce programme et de la préparation du Sommet.

Le Programme solaire mondial est un programme non limitatif qui vise à promouvoir l'adoption et la diffusion des énergies renouvelables, au moyen d'un large partenariat et une coopération entre les gouvernements et diverses organisations. À cet effet, les participants adopteront des objectifs, des normes et des mesures d'incitation et établiront des mécanismes de coopération et de partage des ressources. Ce programme devrait contribuer à améliorer la qualité de la vie d'un grand nombre de personnes, particulièrement dans les zones rurales, et favoriser la création d'entreprises et donc d'emplois. Il a été élaboré pour donner suite à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui demandait à tous les pays de prendre des mesures appropriées pour réduire la pollution au moyen de technologies propres, en mettant l'énergie solaire au service du développement durable.

Sur la période 1996-2005, les participants élaboreront et exécuteront des projets nationaux, régionaux et mondiaux prioritaires, sous la conduite de la Commission solaire mondiale.

#### 2. Historique

Les rapides transformations politiques, sociales et économiques qu'on peut observer partout dans le monde ouvrent des perspectives prometteuses ou au contraire très inquiétantes selon les régions. Dans le domaine de l'énergie, on constate aujourd'hui une polarisation : les 75 % de la population mondiale qui vivent dans les pays en développement ne consomment que 25 % de l'énergie totale. Plus d'un milliard d'habitants de ces pays ne disposent que d'énergies traditionnelles telles que le bois de feu et d'autres formes de biomasse. Plus de 2 milliards n'ont pas l'électricité. C'est pour remédier à cette situation et répondre aux besoins essentiels en matière d'énergie que l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a lancé en 1993, dans le cadre d'un large partenariat avec l'ONU et ses institutions spécialisées, des organisations internationales et des organisations gouvernementales et non gouvernementales compétentes, une initiative mondiale, sous la forme d'une campagne de communication de trois ans, en vue de préparer le Sommet solaire mondial. Les objectifs de cette campagne étaient de faire mieux comprendre partout dans le monde le rôle que les énergies renouvelables peuvent jouer en fournissant à des milliards de personnes habitant dans des régions en développement isolées un accès à une énergie propre, en créant des emplois, en améliorant les services de santé, en contribuant à la préservation de l'environnement et en renforçant la coopération internationale grâce à des échanges interrégionaux d'informations, de savoir-faire et de technologies. Le Programme solaire mondial 1996-2005 a été élaboré pour atteindre ces objectifs.

### 3. Nature du Programme

Le Programme solaire mondial est le fruit de consultations régionales à haut niveau qui ont été tenues dans toutes les régions du monde au cours des trois dernières années. Il nécessite un engagement de tous les pays et un vaste effort concerté des différents acteurs nationaux et internationaux en vue d'élaborer et d'exécuter plus de 300 projets prioritaires d'intérêt national, régional ou international en matière d'énergies renouvelables, sur une période de 10 ans, afin de démontrer la faisabilité technique, la viabilité économique et l'acceptabilité socio-politique de l'énergie solaire. Ce programme doit être envisagé comme un ambitieux effort commun des gouvernements, des principales organisations internationales et institutions de financement, des organisations non gouvernementales, des industriels, des institutions de recherche-développement, des universités, etc. pour promouvoir la mise en valeur et la diffusion des énergies renouvelables.

### 4. Objectifs du Programme

Les objectifs du Programme solaire mondial 1996-2005 sont les suivants :

- Faire mieux comprendre le rôle que peuvent jouer les énergies renouvelables dans la préservation de l'environnement, la fourniture d'énergie, en particulier dans les campagnes et les zones isolées, la création d'emplois et l'amélioration de la situation socio-économique des populations rurales (en particulier des femmes) dans les pays en développement, et l'indépendance énergétique;
- Promouvoir un climat politico-socio-économique favorable aux énergies renouvelables en démontrant la viabilité économique et l'acceptabilité sociale de ces projets;
- Développer et coordonner la coopération dans les domaines de l'enseignement, de la formation et de la recherche, ainsi que la diffusion des résultats de la recherche-développement dans l'industrie, sur les plans régional, interrégional et international;
- Renforcer l'engagement de la communauté internationale et en particulier des donateurs multilatéraux et bilatéraux, ainsi que l'engagement national de chaque pays;
- Renforcer les capacités technologiques et stimuler l'esprit d'entreprise au niveau local, ainsi que la création de mécanismes de financement et d'exécution à petite échelle.

### 5. Portée du Programme

Le Programme comprend des projets de portée géographique variable et d'intérêt plus ou moins général. Certains de ces projets ont été classés prioritaires par les gouvernements concernés; ces projets, appelés projets nationaux prioritaires, produiront non seulement des retombées positives pour les pays concernés mais aussi des enseignements utiles pour d'autres pays.

D'autres projets, d'intérêt régional, ont été définis lors des consultations régionales qui se sont tenues dans les différentes parties du monde au cours des trois dernières années. Ces projets ont été appelés projets régionaux prioritaires et ils auront des effets positifs sur l'ensemble de la région concernée.

Enfin, il y a des projets d'intérêt mondial, qui ont été définis et approuvés à l'occasion de réunions régionales au niveau des ministres et des spécialistes de haut niveau, ainsi que durant les réunions des conseils solaires régionaux organisées depuis 1993 dans le cadre de la préparation du Sommet. On trouvera ci-après un bref résumé de chacun de ces projets :

- Electrification rurale : Dans les campagnes et les régions isolées du monde, plus de 400 millions de ménages n'ont pas l'électricité;
- Programme mondial d'éducation et de formation : Le but de ce programme est de diffuser efficacement l'information et de fournir une formation appropriée aux ingénieurs, techniciens et utilisateurs de l'énergie solaire, ainsi qu'aux décideurs, hommes d'affaires et industriels;
- Dessalement et purification de l'eau : Ce projet vise à lancer un programme mondial de dessalement de l'eau en vue de mettre au point de nouvelles techniques pour produire de l'eau de boisson dans les zones rurales au moyen d'énergies renouvelables;
- Information et communication : Il s'agit de sensibiliser les responsables et le grand public pour leur faire comprendre l'intérêt des énergies renouvelables et de promouvoir l'échange de connaissances professionnelles et de savoir-faire dans le domaine des techniques et systèmes d'exploitation des énergies renouvelables;
- Politique industrielle, diffusion et transfert de technologie : Ce projet vise à définir des règlements appropriés pour que les énergies renouvelables soient prises en considération dans les méthodes traditionnelles de planification et d'élaboration de projets, à créer de nouveaux circuits d'information pour promouvoir les technologies appropriées auprès des professions et des entreprises concernées, à mettre en place des mécanismes pour faciliter le transfert de technologie Nord-Sud et Sud-Sud aux niveaux régional et local, et à favoriser la création d'un marché grâce à des efforts soutenus de recherche-développement visant à explorer des idées novatrices et à encourager l'adoption de nouvelles technologies par les utilisateurs en tenant compte des observations et critiques des utilisateurs finals.

## 6. Stratégie

La réalisation des objectifs du Programme solaire mondial nécessitera un effort concerté au niveau mondial, avec une coopération et un engagement durables des gouvernements, des organisations internationales, des institutions de financement bilatérales et multilatérales, des organisations non gouvernementales, du secteur privé, des institutions de recherche, des universités, etc. Une mobilisation à long terme des institutions

intergouvernementales et gouvernementales et du secteur privé est essentielle pour que les projets prioritaires de portée nationale et régionale qui ont été proposés par différents gouvernements puissent être menés à bien.

#### 7. Financement

Diverses consultations régionales ont montré que certains pays ont déjà affecté des crédits aux énergies renouvelables dans les domaines de l'éducation, de la formation et de la recherche-développement. Toutefois, il devient de plus en plus évident qu'un accroissement du financement public et privé, ainsi que des concours des institutions de financement et de développement sera nécessaire pour assurer la valorisation des énergies renouvelables. En outre, il convient de créer de nouveaux mécanismes de financement et notamment de microfinancement, et de compléter les ressources publiques par la mobilisation de capitaux privés. Les gouvernements ainsi que les banques régionales et internationales de développement devraient accorder un rang de priorité élevé au financement des projets d'exploitation des énergies renouvelables définis dans le Programme.

#### 8. Modalités de mise en oeuvre

Les modalités de mise en oeuvre du Programme seront arrêtées une fois que celui-ci aura été officiellement lancé à l'occasion du Sommet solaire mondial. Sous la conduite générale de la Commission solaire mondiale, une période initiale de neuf mois après le Sommet sera consacrée à des délibérations intensives et à des négociations visant à définir la structure précise du Programme, étant entendu que celui-ci n'est pas limitatif, c'est-à-dire que de nouveaux projets pourront y être ajoutés durant la décennie.

La mise en oeuvre du Programme solaire mondial 1996-2005 fera appel, dans toute la mesure du possible, à des partenariats et à des structures existantes. Au niveau international, les différentes organisations et institutions concernées devraient être responsables de l'exécution des projets qui relèvent de leurs compétences. Il en ira de même au niveau régional, les conseils solaires régionaux créés par les réunions préparatoires régionales du Sommet devant jouer un rôle de coordination et de suivi.

L'UNESCO est disposée à continuer d'assurer le secrétariat de la Commission solaire mondiale, mais un accroissement substantiel de la participation de tous les principaux acteurs intergouvernementaux sera nécessaire pour que le Programme puisse être mené à bien sur la période prévue.

-----